



# Pacte rural de la MRC d'Avignon

*Prenons notre avenir en main!*



**Pacte rural**  
2007-2014

# Plan de travail

## Table des matières

<b>1. Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Les enseignements à retenir de l'expérience du Pacte rural 2002-2007.....</b>	<b>3</b>
2.1 Les enjeux à préserver .....	3
2.2 Les objectifs à maintenir.....	3
2.3 Les correctifs à apporter .....	3
<b>3. La prise en compte des planifications existantes .....</b>	<b>5</b>
3.1 Schéma d'aménagement de la MRC d'Avignon .....	5
3.2 PALÉE 2010-2012 du CLD de la MRC d'Avignon.....	5
3.3 Plan quinquennal de la CRÉ 2006-2011 .....	6
3.4 Politique cadre de tourisme durable (CRÉ) .....	8
3.5 Approche territoriale intégrée (ATI) .....	8
<b>4. La problématique rurale du territoire.....</b>	<b>8</b>
4.1 Caractéristiques générales de la MRC d'Avignon .....	8
4.2 Évolutions et perspectives démographiques .....	9
4.3 Composition de la population .....	11
4.4 Activités économiques.....	14
4.5 Défis du territoire .....	15
<b>5. Les enjeux et champs prioritaires du Pacte rural 2007-2014.....</b>	<b>15</b>
5.1 Les enjeux issus de la Politique nationale de la ruralité .....	15
5.2 L'enjeu des territoires dévitalisés .....	16
5.3 L'enjeu d'une approche de territoire .....	16
5.4 Les enjeux et défis identifiés par la MRC d'Avignon .....	16
5.5 Les mécanismes de suivi des enjeux .....	17
<b>6 La mobilisation des milieux .....</b>	<b>17</b>
6.1 La mobilisation des milieux à l'échelle du territoire de la MRC .....	17
6.2 La mobilisation des milieux à l'échelle de chacune des municipalités.....	18
<b>7. L'animation des milieux.....</b>	<b>18</b>
7.1 L'animation des milieux à l'échelle du territoire de la MRC.....	19
7.2 L'animation des milieux dans chacune des municipalités .....	19
7.3 Le renouvellement de la participation citoyenne.....	20
<b>8. L'information et la reddition de comptes à la population.....</b>	<b>20</b>
8. L'information et communication.....	20
8.2 Modalités de reddition de comptes envers la population pour l'ensemble du territoire de la MRC	21
8.3 Modalités de reddition de comptes envers à la population pour chaque municipalité .....	21
<b>9. Les modalités de gestion du Pacte rural .....</b>	<b>21</b>
9.1 La structure de gestion mise en place .....	21
9.2 La gestion des fonds du Pacte rural.....	22
9.4 Le cadre décisionnel de l'acceptation des projets .....	22
9.5 Les comités régionaux et locaux mis en place et leurs mandats .....	23
9.6 Le soutien technique aux projets dans d'élaboration et le suivi.....	23
9.7 Le cadre d'évaluation du Pacte rural .....	24
<b>10. Les modalités de l'affectation budgétaire et du soutien aux projets .....</b>	<b>24</b>
10.1 Modalités de l'affectation budgétaire retenues par la MRC.....	24
10.2 Modalités concernant les projets de territoire .....	24
10.3 Modalités concernant les territoires dévitalisés .....	24
10.4 Politique de financement du Pacte rural .....	24
10.5 Modalités de l'évaluation de la politique de financement et mécanismes de révision .....	26
<b>11. Les agents de développement rural.....</b>	<b>26</b>
11.1 Description de tâches.....	26
11.2 Les résultats attendus du travail des agents.....	26
<b>12. Les actions à l'égard des territoires dévitalisés des municipalités .....</b>	<b>27</b>
12.1 Problématiques des territoires dévitalisés .....	27
12.2 Actions spécifiques aux municipalités dévitalisées .....	27
12.3 Mécanismes de suivi et d'évaluation de l'évolution des territoires dévitalisés .....	27
<b>13. Les actions territoriales.....</b>	<b>27</b>
13.1 Moyens à mettre en œuvre pour favoriser l'émergence de projets de territoire .....	27
13.2 Projets porteurs d'une vision territoriale.....	28
13.3 Mécanismes de suivi et d'évaluation prévus .....	28
<b>14. Les indicateurs de résultats.....</b>	<b>28</b>
14.1 Indicateurs de résultats provenant du Pacte rural 2007-2014.....	28
14.2 Indicateurs de résultats provenant de la MRC d'Avignon .....	29
<b>Annexe 1 .....</b>	<b>30</b>
Contexte administratif du Plan de travail .....	30

## 1. INTRODUCTION

En 2007, le préfet de la MRC d'Avignon, M. Bertrand Berger, signait un nouveau Pacte rural avec le gouvernement du Québec, représenté par la ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau. La MRC s'engageait ainsi à contribuer à la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité, à promouvoir le développement de son territoire et à mettre en place les conditions favorables de partenariat, d'animation, de mobilisation et de soutien.

La MRC d'Avignon s'est engagée à actualiser, à adopter et déposer à chaque année auprès du ministre un plan de travail révisé relativement au Pacte rural 2007-2014. Le plan de travail présente les lignes directrices de la mise en œuvre du Pacte rural de la MRC d'Avignon.

## 2. LES ENSEIGNEMENTS À RETENIR DE L'EXPÉRIENCE DU PACTE RURAL 2002-2007

### 2.1 LES ENJEUX À PRÉSERVER

La MRC d'Avignon entend préserver les grands enjeux suivants, issus de la première Politique nationale de la ruralité :

- Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales;
- Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction;
- Soutenir l'engagement des citoyennes et citoyens au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural.

### 2.2 LES OBJECTIFS À MAINTENIR

- Les municipalités rurales touchées = 11;
- Des emplois créés ou stabilisés, à terme;
- La mobilisation du milieu;
- Assurer une relève;
- La prise en charge par le milieu de son développement;
- Renforcer l'identité des communautés rurales et l'appartenance des citoyens au milieu.

### 2.3 LES CORRECTIFS À APPORTER

Afin d'améliorer ce qui a déjà été mis en place, voici quelques recommandations qui ont été émises en 2007, lors de l'élaboration initiale du Plan de travail 2007-2014 :

#### Processus d'élaboration et mise à jour du plan de travail

- Augmenter l'implication et la participation des élus à l'élaboration du plan de travail en lien avec la prise en compte des planifications existantes;
- Cibler des objectifs plus précis et quantifiables permettant de mesurer l'impact des actions du plan, de les bonifier ou de les modifier;
- Améliorer la communication des objectifs du plan d'action aux élus et à la communauté;
- Améliorer les outils de suivi afin d'optimiser les ressources;
- Revoir la répartition des enveloppes budgétaires de manière à pouvoir élaborer des projets territoriaux plus structurants;
- Inclure au plan de travail un plan de communication des bons coups du Pacte rural afin de mobiliser la population face aux actions possibles, le milieu face aux bienfaits de la prise en charge du milieu par le milieu.

#### Mobilisation du milieu

- Améliorer le processus de mobilisation des citoyens, des femmes et des jeunes;
- Continuer d'encourager et de supporter les regroupements communautaires issus du milieu et des municipalités;
- Revoir le processus d'élaboration du plan de développement avec les municipalités et les encourager à poursuivre leurs démarches afin qu'elles se l'approprient (Portrait de village);
- Donner suite à la réflexion stratégique du 16 juin 2007 et à la rencontre de novembre 2009 par la mise en œuvre d'actions concertées;
- Être plus présent sur le terrain afin de mieux cerner les besoins et la réalité des communautés;

- Communiquer publiquement et souligner les bons coups des communautés et des groupes issus du milieu qui prennent en main des projets et les mènent avec succès.

### **Le leadership des élus**

- Faire participer les élus à l'élaboration du plan de travail;
- Encourager les élus à former des groupes de travail pour identifier des orientations et des objectifs précis en lien avec les axes prioritaires de développement;
- Guider les élus face à la mobilisation de leur communauté;
- Informer et former les élus sur la Politique nationale de la ruralité et le Pacte rural afin qu'ils se approprient.

### **La structure organisationnelle de la mise en œuvre du Pacte rural**

- L'organigramme s'avère fonctionnel sur le plan du processus mais peut engendrer certains délais pour le dépôt des sommes allouées au projet. Une révision du processus afin de l'alléger serait appropriée ;
- La subdivision des fonds en 15 enveloppes complexifie l'allocation des sommes et la gestion du budget. De plus, ceci augmente le défi par rapport à l'élaboration de projets collectifs, territoriaux et structurants. Une modification de la division des enveloppes de manière à pouvoir élaborer des projets collectifs, territoriaux et plus structurants est recommandée ;
- Améliorer les outils de suivi afin d'optimiser les ressources :
  - Élaborer un outil de communication des modalités du programme ;
  - Mettre en place des critères d'évaluation des projets afin de pouvoir permettre une analyse plus efficace des projets soumis.
- Améliorer la communication :
  - Élaborer un plan de communication du programme;
  - Publier les bons coups du développement rural dans la MRC d'Avignon;
  - Publier une banque de projets afin de susciter de nouvelles idées;
  - Améliorer les relations avec les réseaux de communication journalistique;
  - Informer les élus nouvellement en place de l'existence et des modalités du programme ;
  - Optimiser l'utilisation des outils actuels tels que les sites Web de la MRC et du CLD afin de renseigner les citoyens et les futurs promoteurs de projets.

### **Le partenariat dans la mise en œuvre du Pacte rural**

- Encourager et développer des relations durables avec les partenaires afin d'élaborer des projets répondant aux besoins territoriaux de la MRC d'Avignon.

### **La mobilisation des groupes cibles - les jeunes et les femmes**

- Encourager les actions ciblant les femmes et les jeunes afin d'accroître leur participation à la communauté et favoriser la relève. Il est reconnu que lorsqu'il y a implication des jeunes dans la communauté, celle-ci devient à coup sûr plus dynamique et innovante.

### **Les territoires dévitalisés**

- Continuer le travail entrepris dans la zone Ouest et y maintenir le point de service avec un 2<sup>e</sup> agent rural afin de renforcer les actions terrain;
- Travailler en collaboration avec les municipalités les plus dévitalisées afin de freiner la variation négative de leur population.

### **Les projets de territoires**

- La division des fonds en 15 enveloppes est un frein au développement de projets collectifs et territoriaux. Une enveloppe moins divisée permet une meilleure synergie et peut engendrer des retombées économiques et sociales plus significatives du milieu;
- Une sensibilisation et une mobilisation des élus face à l'engagement de la MRC à élaborer des projets collectifs mobilisant des groupes et des communautés;

- Encourager des projets réunissant plus d'un organisme (réseau express) pour la réalisation du projet autant du point de vue financier que technique;
- S'assurer que les sommes accordées font l'objet de projets mobilisant la population et issu du milieu;
- S'assurer que les fonds ne seront pas accordés aux dépenses de fonctionnement à long terme et qu'ils s'appliquent à des projets non récurrents, ex. : un abonnement ou une cotisation au «membership» annuel ne sont pas admissibles.

### 3. LA PRISE EN COMPTE DES PLANIFICATIONS EXISTANTES

Le plan de travail 2007-2014 du Pacte rural de la MRC d'Avignon tient compte des planifications existantes, ce qui assure une cohérence entre ces dernières et la mise en œuvre du Pacte rural. Le plan de travail est un document évolutif et doit constamment s'ajuster aux autres planifications à différents niveaux.

#### 3.1 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC D'AVIGNON

Le schéma d'aménagement de la MRC d'Avignon est actuellement en révision et sera disponible sous peu, suite à quoi le plan de travail du Pacte rural sera révisé. Le schéma d'aménagement comporte certains éléments qui influencent la mise en œuvre du Pacte rural, notamment concernant l'élaboration d'une vision régionale. En attendant le dépôt du nouveau schéma d'aménagement, voici les grandes orientations issues du schéma actuel :

- Utiliser les ressources du territoire de manière opérationnelle;
- Doter la MRC d'une armature d'équipements et de services adéquats;
- Protéger l'environnement;
- Protéger les sites d'intérêt;
- Harmoniser l'utilisation du sol.

#### 3.2 PALÉE 2010-2012 DU CLD DE LA MRC D'AVIGNON

Voici quelques éléments du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2010-2012 du CLD de la MRC d'Avignon qui influencent les champs d'activités à privilégier dans la mise en œuvre du plan de travail du Pacte rural.

Enjeux	Orientations	Objectifs
Occupation du territoire	Soutenir les communautés et promouvoir la ruralité afin de favoriser la prise en charge du milieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser le développement de la filière agroalimentaire et de la foresterie</li> <li>▪ Favoriser l'achat de proximité et contribuer au maintien des services de proximité déjà en place</li> <li>▪ Favoriser une prise de conscience des réalités et ressources et une réflexion sur l'avenir des communautés par les citoyens</li> <li>▪ Favoriser l'implication des citoyens dans la prise en charge du développement des communautés</li> <li>▪ Renforcer les capacités des équipes de développement local et des populations dans la prise en charge de leur développement</li> <li>▪ Souligner, valoriser et faire connaître les bons coups du développement rural</li> <li>▪ Susciter des réflexions et gestes concrets en développement rural à partir d'expériences positives.</li> </ul>
	Contribuer à faire de la MRC d'Avignon un milieu de vie accueillant et attrayant pour soutenir la croissance démographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser la rétention et l'établissement de jeunes, de familles et d'immigrants</li> <li>▪ Appuyer la mise en valeur de la culture et du patrimoine et encourager le dynamisme culturel.</li> </ul>
Économie, Emploi et	Stimuler l'implantation de	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser le démarrage d'entreprises d'économie sociale</li> </ul>

Entrepreneuriat	PME	
<b>Communication et concertation</b>	Faire rayonner une image positive de notre MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à la visibilité de notre territoire et au sentiment d'appartenance envers la MRC</li> </ul>
	Susciter des actions concertées grâce à une démarche misant sur la collaboration, le partenariat et une vision commune de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collaborer à l'élaboration d'une vision de développement dans la MRC</li> <li>Favoriser la collaboration et la concertation entre les organismes d'aide au développement et les différents partenaires</li> <li>Accompagner l'élaboration d'un plan d'orientation et de diversification MRC et assurer la consultation des partenaires dans la réalisation des objectifs du plan d'orientation et de diversification de la MRC.</li> </ul>

### 3.3 PLAN QUINQUENNAL DE LA CRÉ 2006-2011

Le plan quinquennal de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles 2006-2011 comporte plusieurs défis, enjeux et orientations stratégiques liés au développement de la région qui méritent d'être pris en considération dans la mise en œuvre du Pacte rural, d'autant plus que les décisions et orientations de la CRÉ ont une grande incidence sur le développement local et régional. Voici les principaux éléments du plan quinquennal devant être pris en compte dans la mise en œuvre du Pacte rural.

#### Les énoncés de vision stratégique

- **Positionner la région comme une région responsable de son développement, qui travaille sans cesse à mettre en valeur l'ensemble de ses ressources dans une perspective de développement durable, une « Région verte »;**
- **Processus continu d'amélioration de la qualité de vie, des conditions sociales et économiques de la population;**
- **Principes de vie saine, d'équité sociale, de performance environnementale, d'accès au savoir et d'efficacité économique;**
- **La région favorise la participation citoyenne et elle préconise des valeurs de partenariat, de concertation et de solidarité, elle vise une meilleure répartition des richesses;**
- **Une qualité de vie qui s'accroît dans un environnement sain et un cadre de vie sécuritaire pour les personnes qui l'habitent, voilà la direction que la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine veut prendre.**

Secteurs et Défis	Enjeux	Orientations stratégiques
<b>Éducation, emploi et démographie</b>  <i><b>Défi : La population de la région s'accroît et participe à son développement. Ses citoyennes et citoyens sont davantage formés et qualifiés pour occuper les emplois stables, durables et bien rémunérés offerts dans la région.</b></i>	La population de la région s'accroît notamment grâce à l'immigration	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attirer davantage d'immigrantes et d'immigrants et assurer une intégration harmonieuse de ces nouveaux arrivants au sein de la collectivité</li> </ul>
	Les jeunes s'établissent dans la région et contribuent à son développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les efforts et multiplier les actions visant le retour, la rétention et l'établissement des jeunes dans la région;</li> <li>Accroître la participation citoyenne, en faisant place notamment aux jeunes au sein des instances de décision ;</li> </ul>
<b>Culture et société</b>	Les leaders politiques et socio-économiques de la région identifient et partagent	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer et promouvoir une culture de l'intérêt collectif régional.</li> </ul>

<p><b>Défi : La population est fière de sa région et solidaire dans ses actions. Elle affirme son identité et a confiance en ses capacités.</b></p>	<p>une vision commune du développement local et régional.</p>	
	<p>Les citoyens et citoyennes se mobilisent autour des grands enjeux et prennent en charge le développement de leur région.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Susciter l'engagement des médias à accroître la couverture et le contenu régional de l'information;</li> <li>▪ Favoriser l'émergence d'une citoyenneté active au sein de l'ensemble de la communauté;</li> <li>▪ Faciliter l'accès aux lieux de délibération.</li> </ul>
	<p>La région bénéficie d'une vie culturelle intense en raison de la qualité, de la diversité, de l'originalité et de la richesse des créations de ses artisans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la qualité et la pérennité de nos institutions culturelles</li> <li>▪ Valoriser et favoriser l'investissement municipal dans la culture</li> </ul>
	<p>La région projette une image positive qui est source de fierté pour sa population.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir une image positive associée à la vision de région ressource renouvelée qui rallie l'ensemble de la population.</li> </ul>
	<p>La région développe le transport collectif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer des réseaux accessibles, rapides, attrayants et souples qui répondent aux besoins des usagers.</li> </ul>
<p><b>Infrastructures et équipements</b></p> <p><b>Défi : Les infrastructures de la région sont de qualité et en nombre suffisant pour assurer le mieux-être de sa population, pour mettre en valeur son potentiel touristique, culturel et patrimonial et pour assurer son développement économique.</b></p>	<p>En matière de transport terrestre, la région doit se doter d'un réseau d'infrastructures ferroviaires et routières qui améliore la compétitivité des entreprises et la mobilité des personnes et réduit les distances avec le reste du continent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer le réseau de transport collectif pour répondre aux besoins de transport urbain et interurbain dictés par l'achalandage local et touristique.</li> </ul>
	<p>La région possède un réseau de communication et de télécommunication qui se distingue parmi les meilleurs au Québec.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer et rendre accessible à toute la région les réseaux de communication et de télécommunication aussi bien intra qu'extrarégionaux.</li> </ul>
	<p>La région compte sur un réseau d'équipements communautaires, culturels, de loisirs, de sports et de plein air accessibles et répondant aux besoins des usagers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Optimiser l'utilisation des équipements communautaires, municipaux, régionaux et privés disponibles dans la région tout en améliorant leur qualité.</li> </ul>
	<p>Les municipalités de la région possèdent les infrastructures qui répondent aux besoins de leur population et facilitent le développement de leur communauté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planifier le développement des infrastructures municipales dans la perspective d'un développement durable et équitable.</li> </ul>

### 3.4 POLITIQUE CADRE DE TOURISME DURABLE (CRÉ)

Cette politique, lancée en 2010 par la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, vise à orienter l'activité touristique vers un développement durable et harmonieux respectant ainsi les principes fondamentaux partagés par l'ensemble des acteurs concernés afin de baliser et d'encadrer le développement de notre activité touristique.

Pour assurer la pérennité du tourisme en Gaspésie, pour que ce secteur d'activité demeure un moteur important de notre développement régional et pour qu'il contribue au mieux-être de la population, la politique-cadre du tourisme durable prendra comme assises les principes directeurs suivants :

- La sauvegarde et la mise en valeur de la culture gaspésienne;
- La préservation et la mise en valeur du patrimoine paysager gaspésien;
- La promotion de l'écoresponsabilité;
- Une gouvernance participative et un développement endogène;
- La pérennisation de l'activité touristique.

### 3.5 APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE (ATI)

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2010, le gouvernement a mis sur pied des démarches territoriales nommées Approche territoriale intégrée (ATI). L'objectif principal de l'ATI est de cibler les interventions en développement social et économique visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur les territoires à forte concentration de pauvreté, en reconnaissant et en appuyant la dynamique de chacun des milieux de vie tout en tenant compte des limites des moyens disponibles.

Ces approches territoriales intégrées insistent sur l'importance d'inclure le volet « développement social et économique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale » dans les planifications régionales et territoriales. Elles devront être prises en compte pour la mise en œuvre du Pacte rural dans les années à venir.

## 4. LA PROBLÉMATIQUE RURALE DU TERRITOIRE

### 4.1 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA MRC D'AVIGNON

Située à l'extrême ouest de la Baie-des-Chaleurs, la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Avignon fut constituée le 25 février 1981 et compte une population totale d'environ 15 127 habitants (en 2009). Elle s'étend sur un territoire de 3 459,82 km<sup>2</sup> et comprend 11 municipalités : Maria, Carleton-sur-Mer, Nouvelle, Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Sud-Est, Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise, l'Ascension-de-Patapédia ainsi que deux réserves amérindiennes, Gesgapegiag et Listuguj.

Bien que la MRC longe la baie des Chaleurs sur une distance de 90 kilomètres, son territoire appartient majoritairement au massif appalachien : sommets arrondis dont le plus haut culmine à 610 mètres et vastes plateaux (350-450 m) entrecoupés de vallées étroites et profondes. Elle est parcourue de cinq rivières à saumon qui se drainent en direction de la baie des Chaleurs : la Matapédia, la Patapédia, la Ristigouche, la Kempt et la Nouvelle.

Avec une population totale de 15 127 habitant et une superficie en terre ferme de 3 480,4 km<sup>2</sup>, la densité de population est de 4,3 hab./km<sup>2</sup>. Le territoire de la MRC se caractérise donc par une grande dispersion de sa population.



## Portrait socio-économique pour chaque municipalité

Le tableau suivant résume les grandes caractéristiques socio-économiques de chaque municipalité de la MRC d'Avignon.

Tableau 1

### Portrait socio-économique, MRC d'Avignon (2006)

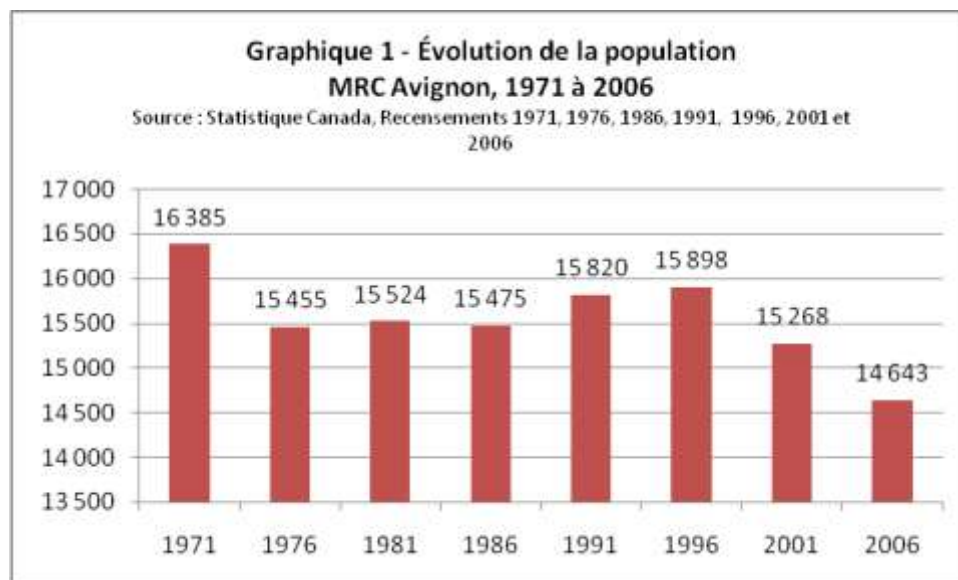
Source : Statistique Canada, recensement 2006 / Direction du développement rural, 2008

Nom	Population 2006	Variation de la population de 2001 à 2006	Taux d'emploi des 15 ans et plus (%)	Taux de chômage des 15 ans et plus (%)	% de la population ayant de 15 ans et plus n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade	Transferts gouvernementaux (%)	Fréquence du faible revenu avant impôt en 2005	Revenu moyen du ménage \$	Indice de développement 2001	Indice de développement 2006
Maria	2 401	- 2,32	55,17	5,00	23,14	13,30	7,10	61 437	2,34	3,71
Carleton-sur-Mer	4 077	1,67	49,21	14,50	30,69	18,10	9,80	52 269	-1,58	-0,26
Nouvelle	1 815	-7,40	42,72	20,48	35,92	30,30	9,80	45 225	-5,92	-5,05
Escuminac	645	6,79	35,40	25,93	53,98	35,80	11,70	39 007	-7,37	-8,43
Pointe-à-la-Croix	1 587	4,89	39,33	18,11	45,49	29,80	23,50	43 422	-8,48	-7,41
Restigouche-Partie-Sud-Est	173	4,85	55,17	0,00	55,17				-1,48	-0,56
Saint-André-de-Restigouche	192	-11,93	48,48	0,00	37,50				-3,41	-1,27
Matapédia	696	-1,56	41,44	22,03	32,14	20	8,90	57 816	-7,69	-1,85
Saint-Alexis de Matapédia	625	-6,02	34,31	25,53	42,16	39,20	15,10	32 884	-6,91	-10,10
Saint-François d'Assise	743	-7,93	31,15	38,71	52,50	36,40	6,90	38 338	-11,26	-10,75
L'Ascension de Patapédia	214	-7,36	11,90	40	53,66				-13,75	-17,28
Listuguj	1 475	2,29	42,99	24,41	38,46	30,40	0,00	31 193	-1,87	-4,51

## 4.2 ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

### Évolution de la population

Les modifications de la structure économique et du mode de vie du dernier quart de siècle ont entraîné une baisse des effectifs démographiques de la MRC. L'industrialisation et l'attrait des activités du secteur tertiaire dans les centres urbains expliquent en partie l'abandon des exploitations agricoles marginales et, par le fait même, la décroissance des milieux ruraux. De 1971 à 2006, la population de la MRC d'Avignon a connu une baisse de 10,6% (1 742 personnes). Le graphique 1 montre cette évolution.



Les pertes de population n'ont cependant pas été homogènes sur l'ensemble du territoire. À l'ouest, certaines municipalités ont perdu plus de la moitié de leur population depuis 1971. Par contre, à l'est, les diminutions sont beaucoup moins importantes et certaines municipalités ont

même enregistré des augmentations appréciables. Donc, mis à part les pertes vers l'extérieur du territoire, il est permis de supposer qu'un certain nombre de migrations se sont effectuées de l'ouest vers l'est de la MRC.

Le tableau 2 présente l'évolution de la population depuis 1951 pour chaque municipalité de la MRC. De 1951 à 2009, la tendance était à la baisse pour la majorité des municipalités, sauf celles de Maria, Pointe-à-la-Croix et Ristigouche Sud-Est. L'augmentation significative de la population de Carleton-sur-Mer entre 1996 et 2011 a principalement été causée par la fusion de Carleton et Saint-Omer en 2000.

<b>Tableau 2</b>										
<b>Évolution de la population des municipalités depuis 1951*</b>										
<i>Source : Projet de schéma d'aménagement révisé 1, répertoire des municipalités du Québec (2006) et Institut de la statistique du Québec (2010)</i>										
Municipalités	1951	1961	1971	1981	1985	1991	1996	2001	2006	2009
<b>Carleton-sur-Mer*</b>	2 055	2 183	2 433	2 710	2 780	2 749	2 883	4 010	4048	<b>4005</b>
<b>Escuminac</b>	916	849	727	652	640	632	661	604	622	<b>640</b>
<b>L'Ascension-de-Patapédia</b>	1 002	998	635	383	360	303	267	231	221	<b>210</b>
<b>Maria</b>	1 520	1 696	2 004	2 277	2 340	2 491	2 581	2 458	2442	<b>2490</b>
<b>Matapédia</b>	1 042	982	974	845	830	786	749	707	758	<b>675</b>
<b>Nouvelle</b>	2 537	2 711	2 508	2 280	2 300	2 111	2 009	1 960	1948	<b>1755</b>
<b>Pointe-à-la-Croix</b>	1 459	1 320	1 444	1 481	1 480	1 541	1 607	1 513	1581	<b>1545</b>
<b>Saint-André-de-Restigouche</b>	872	794	464	253	240	227	220	218	220	<b>175</b>
<b>Ristigouche-Partie-Sud-Est</b>	288	170	145	155	140	154	155	165	176	<b>160</b>
<b>Saint-Alexis-de-Matapédia</b>	969	979	1 101	904	870	786	747	665	660	<b>595</b>
<b>Saint-François-d'Assise</b>	1 334	1 490	1 118	904	880	883	897	807	795	<b>730</b>
<b>Saint-Omer*</b>	1 312	1 692	1 304	1 267	1 290	1 367	1 381	X	X	<b>X</b>
<b>Total</b>	<b>15 206</b>	<b>15 864</b>	<b>14 857</b>	<b>14 111</b>	<b>14 150</b>	<b>14 030</b>	<b>14 160</b>	<b>13 338</b>	<b>13 471</b>	<b>12 980</b>

\* Ces données n'incluent pas les deux réserves autochtones de Listuguj (1555 habitants en 2009) et Gesgapegiag (555 habitants en 2009).

\*\* La Municipalité de Saint-Omer a été fusionnée à Carleton en 2000 pour devenir Carleton-sur-Mer.

### Bilan migratoire

Le tableau qui suit présente le bilan migratoire pour les années 1996 à 2009. Nous constatons une certaine tendance à l'amélioration du solde migratoire pour la MRC d'Avignon (tableau 3).

<b>Tableau 3</b>				
<b>Migrations internationales, interprovinciales et interrégionales de la MRC d'Avignon</b>				
<i>Source : Institut de la statistique du Québec (2010)</i>				
	1996-1997	2001-2002	2004-2005	2008-2009
<b>Migrations internationales</b>	11	8	-2	<b>2</b>
<b>Migrations interprovinciales</b>	-83	70	29	<b>4</b>
<b>Migrations interrégionales</b>	n/d	-144	-74	7

Concernant la migration interne 2007-2008, la MRC d'Avignon indiquait une perte moyenne (-0,28), à l'instar des MRC Bonaventure (-0,24), Haute-Gaspésie (-0,32) et Rocher Percé (-0,53). En Gaspésie et aux Îles, seules les MRC Îles-de-la-Madeleine (0,38) et Côte-de-Gaspé (-0,12) ont connu des gains moyens ou des pertes faibles.

### Accroissement naturel

L'accroissement naturel de la population montre un solde négatif depuis plusieurs années, ce qui indique que les naissances sur le territoire sont moins nombreuses que les décès (tableau 5).

<b>Tableau 4</b>					
<b>Naissances, décès et accroissement naturel de la MRC (2005-2009)</b>					
<i>Source : Institut de la statistique du Québec (2010)</i>					
	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Naissances</b>	131	140	172	153	<b>159</b>
<b>Décès</b>	168	159	151	158	<b>179</b>
<b>Accroissement naturel</b>	<b>-37</b>	<b>-19</b>	<b>-21</b>	<b>-5</b>	<b>-20</b>

### Perspectives démographiques

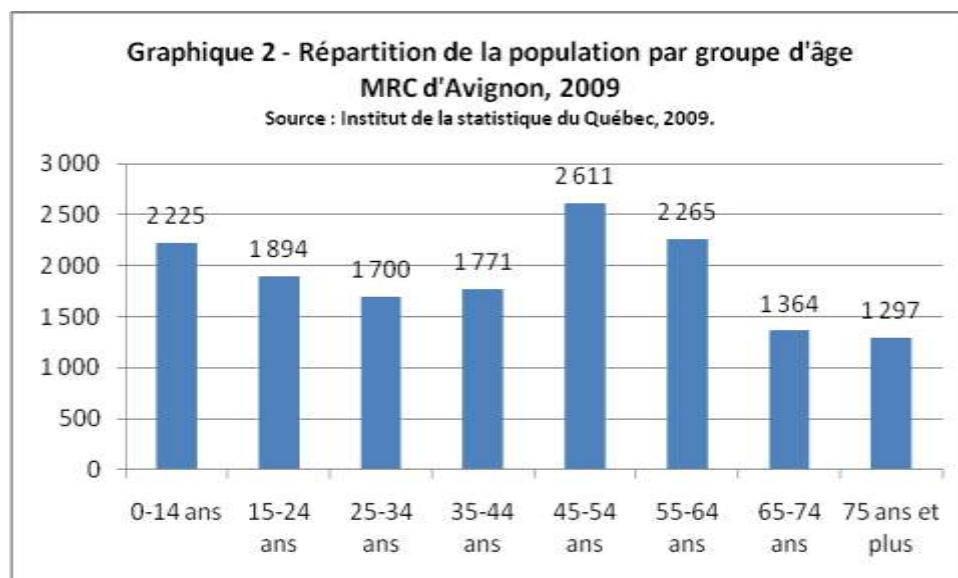
Les perspectives démographiques laissent croire à une augmentation de la population d'ici 2031 dans la MRC d'Avignon. Selon l'Institut de la statistique du Québec, les perspectives démographiques laissent voir une variation 2031/2006 de la population de 12,1%. Un vieillissement de la population est à prévoir, avec une hausse de la population des 65 ans et plus et une baisse des 0-64 ans (tableau 5).

Tableau 5 Perspectives démographiques selon le groupe d'âge et le sexe, MRC d'Avignon							
Source : Institut de la statistique du Québec (2009)							
	2006	2011	2016	2021	2026	2031	Variation 2031/2006
	n						%
<b>Tous âges</b>	<b>15 248</b>	<b>15 595</b>	<b>16 079</b>	<b>16 527</b>	<b>16 885</b>	<b>17 095</b>	<b>12,1</b>
<b>0-19 ans</b>	3 506	3 244	3 050	3 056	3 088	2 974	<b>-15,2</b>
<b>20-64 ans</b>	9 233	9 431	9 400	9 038	8 550	8 200	<b>-11,2</b>
<b>65 ans et plus</b>	2 509	2 920	3 629	4 433	5 247	5 921	<b>136,0</b>

#### 4.3 COMPOSITION DE LA POPULATION

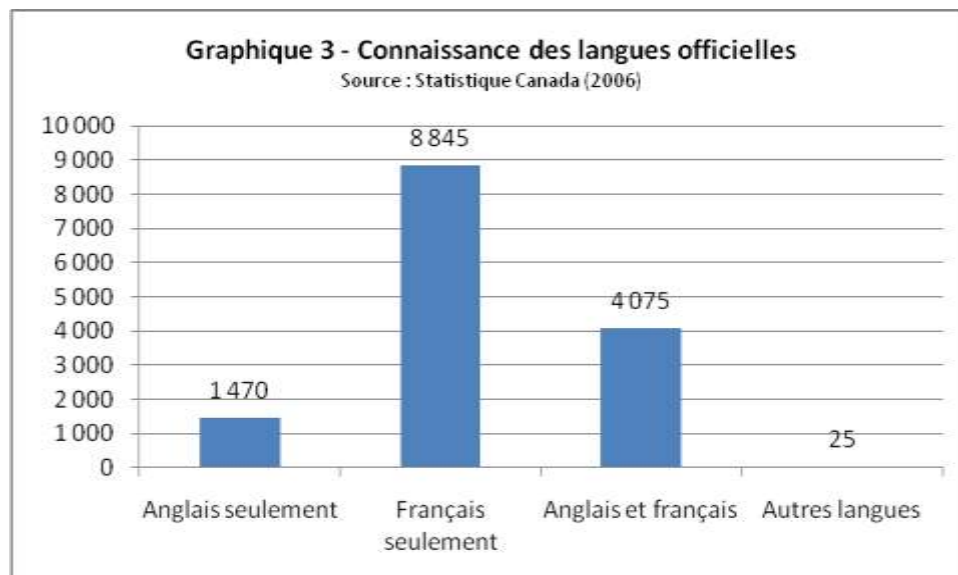
##### Portrait de la population selon l'âge

Le graphique 2 présente la répartition de la population de la MRC d'Avignon selon le groupe d'âge. Notons qu'il n'y a pas de différence notable entre les hommes et les femmes. On remarque que les gens âgés entre 20 et 39 ans représentent une faible proportion de la population de la MRC. Ce phénomène est attribuable, entre autres, à l'exode des jeunes qui ont décidé de poursuivre des études supérieures.



##### Appartenance linguistique

Le graphique 3 présente la connaissance des langues officielles de la population de la MRC. On peut constater que la MRC est majoritairement francophone et qu'une assez large part de la population connaît l'anglais et le français.



## Scolarité

La population de la MRC possède, en pourcentage, deux fois moins de diplômes universitaires que celle du Québec, mais plus de diplômes d'écoles de métier et autant de diplômes d'études collégiales. La population âgée est moins scolarisée, sauf au niveau des études universitaires (tableau 6).

**Tableau 6**  
Plus haut certificat, diplôme ou grade de la population de la MRC

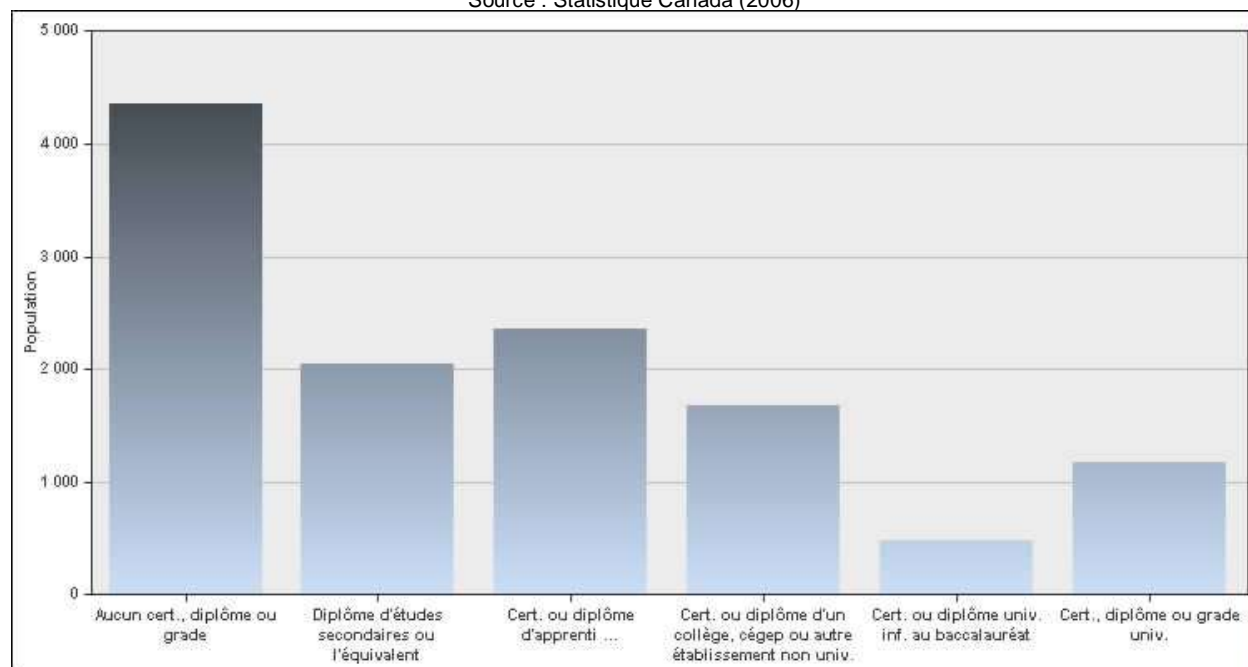
Source : Statistique Canada (2006)

	<b>Avignon</b>
<b>Population âgée de 15 à 24 ans</b>	
Aucun certificat, diplôme ou grade	815
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	375
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métier	200
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	290
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	15
Certificat, diplôme ou grade universitaire	35
<b>Population âgée de 25 à 34 ans</b>	
Aucun certificat, diplôme ou grade	240
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	200
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métier	360
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	315
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	65
Certificat, diplôme ou grade universitaire	265
<b>Population âgée de 35 à 64 ans</b>	
Aucun certificat, diplôme ou grade	1 840
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	1 150
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métier	1 555
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	950
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	320
Certificat, diplôme ou grade universitaire	780

Le graphique suivant résume les données relatives au plus haut certificat, diplôme ou grade pour l'ensemble de la population de 15 ans et plus de la MRC d'Avignon :

**Graphique 4**  
**Plus haut certificat, diplôme ou grade pour les deux sexes**  
**Population totale de 15 ans et plus, MRC d'Avignon, 2006**

Source : Statistique Canada (2006)



#### Indicateurs de la population active

Le tableau 8 présente les taux d'activité, d'emploi et de chômage pour la MRC, la Gaspésie et le Québec en 2006. Les taux d'activité (pourcentage de la population active âgée de 15 ans ou plus) et d'emploi sont plus faibles que dans la province, mais légèrement supérieurs à la région, alors que les taux de chômage de la MRC (et de la Gaspésie) sont beaucoup plus élevés qu'au Québec (tableau 7).

**Tableau 7**  
**Indicateurs de la population active de la MRC, de la région et de la province en 2006**  
 (%)

Source : Statistique Canada (2006)

	<b>Avignon</b>	<b>Gaspésie-les-Îles</b>	<b>Québec</b>
Taux d'activité	<b>54,0</b>	53,5	64,9
Taux d'emploi	<b>44,5</b>	44,1	60,4
Taux de chômage	<b>17,5</b>	17,6	7,0

#### Revenu personnel

La MRC d'Avignon affiche un revenu personnel disponible par habitant légèrement plus élevé que la moyenne régionale, mais inférieur à la moyenne québécoise (tableau 8).

**Tableau 8**  
**Revenu personnel disponible par habitant 2008**

Source : Institut de la statistique du Québec (2008)

	<b>Avignon</b>	<b>Gaspésie-les Îles</b>	<b>Québec</b>
Revenu personnel disponible par habitant (2008)	<b>21 622 \$</b>	21 213 \$	25 504 \$

#### Taux de familles à faible revenu

La pauvreté est un phénomène non négligeable dans la MRC, le taux de familles à faible revenu (incluant les personnes hors famille à faible revenu) étant plus élevé dans la MRC d'Avignon que le taux moyen en Gaspésie et aux Îles et au Québec (tableau 9).

**Tableau 9**  
**Taux de familles à faible revenu selon le type de famille, MRC d'Avignon 2006 (%)**

*Source : Institut de la statistique du Québec (2008)*

	<b>Avignon</b>	<b>Gaspésie - les Îles</b>	<b>Québec</b>
<b>Familles à faible revenu</b>	<b>13,3</b>	9,9	9,3
<b>Personne hors famille à faible revenu</b>	<b>24,7</b>	23,3	23,8

#### **Taux de dépendance économique**

Le total des transferts gouvernementaux pour la MRC d'Avignon en 2007 s'élevait à 44,90\$ par 100\$ de revenu d'emploi. L'importance des transferts gouvernementaux dans les revenus est plus faible dans la MRC que dans l'ensemble de la région de la Gaspésie et des Îles, mais est largement supérieur à ce que l'on retrouve dans l'ensemble du Québec. Soulignons que la MRC d'Avignon est au deuxième rang dans la région, après la MRC Côte-de-Gaspé, pour le plus faible taux de dépendance économique (tableau 10).

**Tableau 10**  
**Rapport de dépendance économique (2007)**

*Source : Institut de la statistique du Québec, 2008*

	<b>\$ par 100\$ de revenu</b>		
	<b>Avignon</b>	<b>Gaspésie - les Îles</b>	<b>Québec</b>
<b>2007</b>	<b>44,9</b>	50,9	20,8

## **4.4 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

### **Caractéristiques générales**

Le secteur des services est l'employeur le plus important de la MRC avec plus de 75 % de la population active qui y travaille. Les emplois du secteur primaire sont concentrés dans l'exploitation forestière et la transformation du bois.

Depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, le tourisme a pris une place de plus en plus importante dans la péninsule, permettant l'essor d'une nouvelle activité économique ayant de fortes retombées. Aussi, ces dernières années, on assiste à un engouement pour l'implantation d'éoliennes servant à la production d'énergie.

### **Secteurs d'activité**

#### *Agriculture*

Subissant un effritement dans les années 1960, les exploitations agricoles, dans l'ensemble, se sont transformées et consolidées. Le modèle de la petite ferme familiale de subsistance du début du XX<sup>e</sup> siècle tend à disparaître. Les entreprises sont de plus en plus modernes, mécanisées et spécialisées. Les bons sols se localisent dans la zone côtière de la Baie-des-Chaleurs et sur les hauts plateaux appalachiens. Les possibilités de l'arrière-pays vont de médiocres à nulles en raison du relief montagneux.

L'étude pédologique des sols de la Gaspésie dénombre environ 12 907 hectares de terre en culture sur le territoire de la MRC. Ce sont les productions de fourrages et de céréales qui dominent, suivies de l'acériculture. Du côté des productions animales, le cheptel bovin domine, suivi de celui des ovins.

Près de la moitié des superficies agricoles se retrouvent dans les municipalités de l'ouest, alors que les trois municipalités du centre ne concentrent que peu d'activités de ce genre. Carleton-sur-Mer et Nouvelle possèdent de grandes superficies agricoles, mais pas beaucoup de revenus en proportion du nombre d'entreprises qu'elles recèlent.

#### *Forêt*

La forêt couvre 92,4 % du territoire de la MRC, soit une superficie de 323 606 ha. De cette superficie, 76,7 % est du domaine public et 23,3 % est du domaine privé. Quatre domaines climatiques définissent le couvert forestier de la MRC. Par ordre d'importance, il s'agit de la sapinière à bouleau blanc, de la sapinière à épinette noire, de l'érablière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau jaune. Bien que la ressource soit encore relativement abondante, des problèmes structurels propres à l'industrie forestière empêchent la maximisation possible des bénéfices que la MRC peut en tirer. La transformation de la matière ligneuse s'articule autour de quelques usines dans la MRC d'Avignon.

La gestion de la forêt publique est sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles - Forêt (MRNF). Les lots intramunicipaux de la MRC font l'objet de convention

d'aménagement forestier (CAF) signée avec la MRC, qui confie ses travaux à des exécutants. Les lots intramunicipaux représentent environ 11 % de la superficie des terres privées de la MRC.

### *Pêche*

Dans la MRC d'Avignon, la pêche s'orchestre en fonction de deux unités hydrographiques distinctes, soit la baie des Chaleurs à l'est du territoire et les rivières Matapédia, Patapédia et Ristigouche à l'ouest.

La baie des Chaleurs appartient à l'entité maritime de la Gaspésie. En ce sens, les espèces pêchées, tels le homard, le pétoncle, le hareng, la plie, etc... sont sensiblement les mêmes que celles du Golfe Saint-Laurent. La pêche en mer a connu un important déclin depuis les dernières dizaines d'années, notamment pour une des plus grandes industries que la Gaspésie ait connue : la pêche à la morue. En 1993, un moratoire sur cette pêche a été imposé par le ministère Pêches et Océans Canada (MPO). D'autres espèces ont aussi connu des baisses d'abondance. Le dragage intensif, en détruisant partiellement l'habitat du poisson de fond, a presque fait disparaître le plus gros banc de pétoncles géants en plus de rendre la pêche à la plie rouge non rentable. Le hareng Atlantique et le maquereau bleu peuvent encore soutenir une pêche commerciale, malgré que leurs stocks aient diminués. L'éperlan est pêché de façon sportive et commerciale lorsque la mer est gelée en hiver.

Depuis le milieu des années 90, une nouvelle forme d'exploitation marine est en expansion dans la Baie-des-Chaleurs : la mariculture. Quelques sites d'élevage de la moule bleue sont en place au large de Carleton-sur-Mer.

La MRC d'Avignon renferme plusieurs rivières pour la pêche sportive au saumon, les principales étant les rivières Matapédia, Patapédia et Ristigouche. Les efforts de restauration de la rivière Nouvelle ont permis de réintroduire le saumon dans ce cours d'eau. Ces rivières à saumon génèrent de fortes retombées économiques.

## **4.5 DÉFIS DU TERRITOIRE**

### **Défis concernant l'ensemble du territoire**

- Croissance démographique et renouvellement de la population ;
- Retour et rétention des jeunes et des familles ;
- Développement de projets structurants et mobilisateurs pour les citoyens ;
- Mobilisation des citoyens et prise en charge du développement par le milieu ;
- Concertation et solidarité entre toutes les municipalités de la MRC (échanges accrus, entraide et liaisons entre les communautés de la zone Est, Centre et Ouest de la MRC) ;
- Accès aux nouvelles technologies dans toutes les municipalités, particulièrement Internet haute vitesse ;
- Diversification économique de la MRC ;
- Attractivité et notoriété du territoire, sentiment d'appartenance envers la MRC ;
- Vision commune de développement.

### **Défis propres à certaines parties du territoire**

- Prise en charge du milieu par le milieu, surtout dans les secteurs les plus dévitalisés;
- Mise en place et pérennité de comités/corporations de développement structurés et dynamiques pour toutes les municipalités de la MRC ;
- Dévitalisation (la MRC d'Avignon compte six municipalités reconnues comme étant dévitalisées par le MAMROT, mais d'autres peuvent être considérées comme dévitalisées sans être reconnues officiellement).

## **5. LES ENJEUX ET CHAMPS PRIORITAIRES DU PACTE RURAL 2007-2014**

### **5.1 LES ENJEUX ISSUS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ**

Des enjeux et des défis ont été définis dans la Politique nationale de la ruralité (PNR) :

- Une réponse adaptée aux tendances démographiques variées;
- La mise en valeur du potentiel humain des communautés rurales;
- La recherche de modèles propres au milieu rural;
- Une contribution au développement durable;

- Une réponse à la mondialisation des marchés;
- Une réponse gouvernementale adaptée aux attentes des communautés rurales.

Deux préoccupations essentielles ressortent également de la PNR : le soutien aux territoires dévitalisés et la notion de projets de territoire.

Les enjeux issus de la Politique nationale de la ruralité sont considérés comme prioritaires pour la MRC d'Avignon et elle en tient compte dans l'affectation des budgets du Pacte rural et les projets à mettre en œuvre. Les critères adoptés pour l'évaluation et l'analyse des projets dans le cadre du Pacte rural tiennent compte de ces enjeux. De plus, le comité de suivi du Pacte rural tient compte de ces enjeux dans l'analyse et la recommandation des projets, notamment en s'assurant qu'au moins un des ces enjeux est adressé dans les projets recommandés.

## **5.2 L'ENJEU DES TERRITOIRES DÉVITALISÉS**

La MRC d'Avignon compte six municipalités reconnues comme étant dévitalisées par le MAMROT, mais d'autres peuvent être considérées comme dévitalisées sans être reconnues officiellement.

L'ouverture d'un point de service du CLD d'Avignon à Matapédia et l'embauche d'une deuxième agente de développement rural témoigne de la préoccupation de desservir adéquatement les municipalités dévitalisées ou non du secteur de Matapédia et les Plateaux. Cette ressource a comme premier mandat de mener une démarche de mobilisation et de sensibilisation des citoyens et des élus face aux enjeux socio-économiques de leur communauté afin qu'ils puissent prendre en charge le développement de leur milieu. Un plan de développement supporté par le milieu pour chacune des municipalités et sa mise en œuvre par des comités mobilisés face aux enjeux de la communauté sont les objectifs finaux de cette démarche.

## **5.3 L'ENJEU D'UNE APPROCHE DE TERRITOIRE**

La MRC d'Avignon a mis en place certains éléments afin de favoriser une approche de territoire dans son Pacte rural et l'émergence de projets territoriaux, notamment dans l'affectation des budgets et les projets à mettre en œuvre.

### **Enveloppe territoriale**

La répartition budgétaire adoptée par la MRC réserve environ 2/3 de l'enveloppe globale pour des projets de territoire, ce qui contribue à favoriser le développement de projets territoriaux et collectifs. L'enveloppe territoriale, comptant pour 2/3 de l'enveloppe globale, permet de mobiliser les citoyens et les élus autour de projets touchant un minimum de trois municipalités ou la MRC en totalité.

### **Démarche de réflexion territoriale**

Une réflexion en vue de dégager une vision commune de développement pour la MRC et de susciter des actions plus concertées a été entamée. Une rencontre réunissant les élus et des représentants du CLD et de la MRC a eu lieu en novembre 2009 afin de réfléchir à l'avenir de la MRC, d'identifier les principaux enjeux et de mettre en place des actions concertées. Un comité d'orientation et de diversification a été mis sur pied et une démarche de planification stratégique est en voie de réalisation pour la MRC d'Avignon. Cette démarche permettra de favoriser une approche de territoire plus structurée et de stimuler l'émergence de projets territoriaux.

## **5.4 LES ENJEUX ET DÉFIS IDENTIFIÉS PAR LA MRC D'AVIGNON**

Lors de la réflexion stratégique des 13 et 14 novembre 2009, regroupant tous les maires de la MRC et des représentants du CLD et de la MRC, plusieurs priorités ont été identifiées et méritent d'être prises en compte dans la mise en œuvre du Pacte rural :

- Développer notre leadership et notre force régionale, renforcer la solidarité, la concertation, le travail d'équipe et développer des partenariats;
- Dégager une vision commune de développement, élaborer une stratégie globale avec des cibles communes de développement, développer des politiques et des projets communs;
- Soutenir la croissance démographique en favorisant la rétention, l'attraction et l'établissement de jeunes, de familles et d'immigrants ;

- Améliorer la qualité de vie en région, faire de la MRC un milieu de vie encore plus accessible, accueillant et de qualité;
- Mettre en valeur le territoire, l'occuper et le protéger;
- Maintenir un environnement de qualité, propre et accueillant.

## 5.5 LES MÉCANISMES DE SUIVI DES ENJEUX

Une rencontre d'évaluation par le comité de suivi du Pacte rural sera tenue afin d'évaluer les résultats versus le plan de travail à la fin de chaque année, les difficultés rencontrées, les pistes d'amélioration et les nouveaux défis seront mis en lumière afin de bonifier le plan de travail pour l'année suivante. Une présentation des résultats et de la bonification du plan sera présentée au conseil des maires suivant le dépôt du rapport d'évaluation.

La reddition des comptes permet également de voir l'évolution du travail accompli. Elle est effectuée au mois de mars de chaque année et est présentée aux élus lors d'une rencontre du Conseil des maires au printemps de chaque année.

L'évaluation du travail des agentes de développement rural à partir de leur plan de travail annuel permet aussi de suivre l'atteinte des objectifs identifiés pour chaque année.

## 6 LA MOBILISATION DES MILIEUX

Le Pacte rural est une entente qui crée un espace de concertation et de renouveau culturel, social et économique qui, sous la forme d'une opération volontariste, met en branle une mobilisation générale pour changer des choses et pour consolider celles qui méritent de l'être.

Le Pacte est un instrument de renforcement des capacités locales tourné vers un développement prenant ses sources dans le milieu. Il sert aussi à l'éducation et à la sensibilisation des élus et des citoyens à leur rôle dans la recherche du renouvellement de leur communauté, à l'amélioration des compétences et au développement des identités. Ces dimensions sociales servent à la recherche d'approches solidaires et de solutions adaptées aux collectivités du territoire. La mobilisation est au cœur de la démarche de mise en œuvre, et elle doit être continue au cours des sept prochaines années du pacte rural.

Voici un aperçu des moyens utilisés pour la mobilisation des milieux et les résultats attendus pour chacun d'entre eux.

### 6.1 LA MOBILISATION DES MILIEUX À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DE LA MRC

#### **Appui à l'élaboration d'une vision et d'un plan de développement pour la MRC d'Avignon**

Il est essentiel d'appuyer l'élaboration d'une vision et d'un plan de développement à l'échelle du territoire de la MRC. L'exercice de planification stratégique entrepris dans la MRC permettra de mobiliser les acteurs du territoire dans une démarche s'appuyant sur une vision commune de développement et de susciter des actions concertées. Déjà, une rencontre de réflexion menée conjointement entre le CLD et la MRC et regroupant les maires des 11 municipalités a eu lieu en novembre 2009, permettant de dégager certaines priorités. Le plan d'orientation et de diversification de la MRC, en voie de réalisation, sera une occasion de jeter les bases d'une telle vision commune et d'identifier des priorités territoriales.

- *Résultat attendu* : 1 vision et un plan de développement élaborés pour la MRC.

#### **Soutien aux partenariats entre municipalités**

Il faudra soutenir les partenariats entre les municipalités qui pourraient identifier des intérêts et des occasions de collaboration. Certaines municipalités partageant des réalités et des ressources similaires entreprennent déjà plusieurs communs. Ceux entrepris par les cinq municipalités du secteur de Matapédia et les Plateaux et, plus récemment, de trois municipalités dans l'est de la MRC en sont de bons exemples. Il faudrait voir l'intérêt des municipalités pour poursuivre ces collaborations et en créer de nouvelles.

- *Résultat attendu* : En fonction des besoins exprimés par les municipalités.

#### **Information à la population**

Considérant qu'une population informée et consciente des enjeux qui touchent son territoire se sentira davantage mobilisée et intéressée à participer à son développement, il importe de

soutenir l'élaboration d'un outil facilitant la circulation de l'information sur le développement socio-économique dans la MRC. Le bulletin «Le Pont d'Avignon», réalisé en collaboration avec le CLD et alimenté en partie par les agentes de développement rural, permet de diffuser les bons coups et les réussites rurales de notre territoire et peut être considéré comme un outil de mobilisation. De plus, il serait souhaitable d'appuyer la réalisation d'un outil de communication spécifiquement consacré à un secteur particulier (ex. secteur ouest de la MRC) et visant à faire circuler l'information sur un territoire donné. Un tel outil pourrait prendre la forme d'une missive rurale ou d'un journal communautaire et paraître quelques fois dans l'année.

➤ Résultats attendus :

- Environ deux bulletins d'information du type «Le Pont d'Avignon» par année
- Environ 6 parutions d'outils de communication (missive rurale ou autre) jusqu'en 2014.

### **Soutien aux organismes qui élaborent des projets territoriaux**

Les agentes de développement rural offrent un soutien technique aux promoteurs souhaitant élaborer des projets territoriaux.

➤ Résultat attendu : En fonction des besoins.

## **6.2 LA MOBILISATION DES MILIEUX À L'ÉCHELLE DE CHACUNE DES MUNICIPALITÉS**

Un processus de mobilisation des citoyens face aux enjeux de leur municipalité est mis en place pour toutes les municipalités afin que celles-ci prennent en main le développement de leur municipalité en fonction des besoins de leur population. Les agentes de développement rural agissent en support aux municipalités comme facilitatrices en fournissant des outils permettant de mobiliser les citoyens autour des enjeux de leur municipalité et en les sensibilisant à leur réalité socio-économique.

### **Soutien à la réalisation d'activités de consultations publiques dans chaque municipalité**

Les municipalités sont invitées à tenir des activités de consultation et de mobilisation auprès de leurs citoyens afin de connaître leurs besoins et attentes versus le développement de leur communauté. Ces activités permettront de favoriser une prise de conscience des réalités et ressources de chaque communauté par les citoyens.

➤ Résultat attendu : 1 consultation publique réalisée dans chaque municipalité (11)

### **Soutien à l'élaboration d'une vision et d'un plan d'action local dans chaque municipalité**

Les municipalités auront également à assurer la réalisation d'une vision et d'un plan d'action local. Idéalement, les projets soumis dans l'enveloppe locale du Pacte rural devront répondre au plan de développement de la municipalité. Un plan de développement supporté par le milieu pour chacune des municipalités et sa mise en œuvre par des comités mobilisés face aux enjeux de la communauté sont les objectifs ultimes de cette démarche.

➤ Résultats attendus :

- 1 vision locale élaborée dans chaque municipalité (11)
- 1 plan d'action local élaboré dans chaque municipalité (11)

### **Soutien aux communautés dans l'identification, la formulation et la réalisation de projets locaux**

Les outils fournis aux municipalités afin qu'elles mobilisent les citoyens autour des enjeux du développement de leur communauté permettent de mieux planifier et identifier des projets porteurs et structurants répondant aux problématiques locales. De plus, les agentes de développement rural offrent un soutien technique aux promoteurs souhaitant élaborer des projets locaux.

➤ Résultat attendu : En fonction des besoins.

## **7. L'ANIMATION DES MILIEUX**

Grâce au Pacte rural, des moyens sont mis à la disposition des communautés rurales pour supporter leur développement, c'est-à-dire des moyens financiers, mais aussi des ressources humaines par la présence sur tout le territoire d'agents de développement rural. Les gains réalisés se sont traduits par une inversion de tendance dans beaucoup de MRC et par un ralentissement du déclin dans d'autres, en matière démographique, sociale et économique.

Ces gains doivent être consolidés et l'animation des milieux présente tout au long de la mise en œuvre du Pacte rural. Il ne faut jamais affirmer « mission accomplie ». Le renouvellement de la participation des acteurs dans le développement des communautés est un défi constant qu'il faut relever pour éviter de se retrouver avec un effritement de la participation citoyenne. L'animation est un facteur important dans le renouvellement des acteurs de développement en milieu rural.

## **7.1 L'ANIMATION DES MILIEUX À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DE LA MRC**

### **Activité reconnaissance des bons coups du développement rural**

Considérant l'importance de souligner et de valoriser les bons coups du développement rural sur notre territoire et de reconnaître les efforts des bénévoles impliqués dans le développement, nous avons mis sur pied l'activité reconnaissance, un événement qui sera désormais présenté annuellement dans une municipalité différente à chaque édition.

- Résultat attendu : 1 activité par année.

### **Formations et conférences offertes aux citoyens et aux équipes de développement local**

Le renforcement des capacités des élus, des groupes, des organismes et des citoyens impliqués dans le développement local est également une préoccupation constante. Nous organisons donc des formations et des conférences touchant différents aspects du développement rural s'adressant aux comités de développement et aux organismes partenaires du développement dans la MRC d'Avignon.

- Résultats attendus :
  - 8 formations par année ;
  - 2 conférences par année.

### **Voyages exploratoires**

Nous saisissons également l'importance d'utiliser des expériences positives concrètes afin de susciter des réflexions et initiatives en développement rural. C'est ce qui nous amène à organiser des «voyages exploratoires» destinés aux équipes de développement rural et aux élus, qui visent à faire découvrir des initiatives intéressantes ou à tisser des liens avec des équipes d'ailleurs impliquées dans le développement.

- Résultat attendu : 2 voyages exploratoires par année.

### **Rencontres entre comités de développement**

Afin de favoriser les échanges entre les citoyens impliqués dans le développement et la concertation entre les comités de développement local, nous envisageons la tenue de rencontres ponctuelles entre des représentants de comités et corporations de développement à l'échelle de toute la MRC (ex. Table de concertation des CDL).

- Résultat attendu : 2 rencontres par année.

## **7.2 L'ANIMATION DES MILIEUX DANS CHACUNE DES MUNICIPALITES**

### **Soutien à la mise sur pied et accompagnement de comités ou corporations de développement local**

Pour s'assurer de la prise en charge du développement par les communautés, notre MRC mise sur des équipes de travail qui mobilisent leur population et jouent un rôle crucial dans l'émergence de projets structurants et novateurs sur tout le territoire. Ces comités et corporations représentent des lieux privilégiés d'élaboration de stratégies et d'identification des actions en développement local.

Actuellement, six municipalités ont un comité de développement local et deux municipalités ont une corporation de développement socio-économique, dont l'une est active et l'autre est en voie d'être relancée. Pour les municipalités qui n'ont pas encore de comités de développement ou de structure similaire et dont la création n'est pas prévue dans un avenir rapproché, un accompagnement davantage axé sur la mobilisation des acteurs sera offert dans l'immédiat. Nous visons la création et l'accompagnement de comités de développement ou de structures similaires dans chaque municipalité de la MRC.

- Résultats attendus :
  - 1 comité ou corporation formé dans chaque municipalité
  - 1 comité ou corporation accompagné dans chaque municipalité

### **7.3 LE RENOUVELLEMENT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE**

Plusieurs moyens sont mis en œuvre pour assurer le renouvellement de la participation citoyenne et la continuité de cette participation tout au long du Pacte rural. En voici quelques-uns :

- Démarche de mobilisation et d'animation constamment renouvelée et axée sur la prise en charge du développement par le milieu et le renforcement des capacités ;
- Soutien à l'identification de lieux de développement local et accompagnement et consolidation des comités et corporations de développement local ;
- Soutien aux initiatives d'organismes représentant des lieux importants de la participation citoyenne (organismes à but non lucratif, comités de développement, organismes et entreprises d'économie sociale, organismes communautaires, associations, etc.)
- Sensibilisation à l'importance de la participation citoyenne ;
- Soutien technique répondant aux besoins des citoyens et organismes ;
- Partenariats entre les intervenants du milieu ;
- Communication et circulation de l'information.

## **8. L'INFORMATION ET LA REDDITION DE COMPTES À LA POPULATION**

La prise en compte des enjeux, des contraintes et des potentiels de développement du territoire est facilitée si la population locale est informée de ce qui se passe dans son milieu ainsi que des efforts consentis par les autorités locales et par les organismes du milieu pour mettre en valeur tout le potentiel présent.

Une population informée aura tendance à cesser d'être uniquement spectatrice et deviendra sur son territoire un acteur dans les choix et actions de développement. Il apparaît alors essentiel que les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural soient diffusées, puis débattues et évaluées par la population touchée.

### **8.1 INFORMATION ET COMMUNICATION**

Plusieurs moyens sont déployés pour faire connaître le Pacte rural, la Politique nationale de la ruralité et les actions menées dans le cadre du Pacte rural à la population, aux élus et aux organismes du territoire :

- Conception d'outils de communication sur le Pacte rural visant à informer les élus, les citoyens et les organismes du milieu sur les objectifs du Pacte rural, les modalités, les critères d'analyse et d'admissibilité, etc. ;
- Mise à jour de la section réservée au Pacte rural sur le site web du CLD d'Avignon, incluant le programme de financement du Pacte rural avec possibilité d'y ajouter le Plan de travail révisé annuellement ;
- Rédaction de communiqués de presse concernant les actions entreprises dans le cadre de la démarche de mobilisation et d'animation et les projets supportés par le Pacte rural;
- Organisation d'une conférence de presse concernant les orientations du Pacte rural, la démarche de mobilisation et d'animation, les actions entreprises et la mobilisation citoyenne entourant le développement local (ex. comités de développement);
- Appui à la réalisation d'un outil de communication spécifiquement consacré à un territoire spécifique (ex. missive rurale pour le secteur ouest de la MRC);
- Publication du Pont d'Avignon, un bulletin envoyé dans tous les foyers de la MRC et permettant entre autres d'informer les citoyens sur le Pacte rural et les enjeux liés au développement, de mettre en valeur les initiatives et les bons coups sur le territoire et à faire le lien entre les municipalités de la MRC;
- Présentation des résultats du Pacte rural pour chaque année, des projets soutenus et de la démarche de mobilisation dans le Rapport annuel du CLD et lors de l'Assemblée générale annuelle du CLD ;
- Rencontres d'information avec des intervenants municipaux et membres des comités de développement ;
- Collaboration à des initiatives inter-MRC ou régionales visant la promotion du Pacte rural;
- Publication de toutes les nouvelles reliées au Pacte rural dans la section «Actualités» du site web du CLD d'Avignon;

- Sollicitation régulière des médias locaux et régionaux afin de garder l'attention des citoyens sur l'évolution des projets dans leur milieu et encourager la mobilisation des citoyens;
- Organisation d'une activité reconnaissance des bons coups du développement rural, visant à mettre en valeur les bons coups et les bénévoles du développement dans la MRC;
- Tournée des conseils municipaux.

## **8.2 MODALITÉS DE REDDITION DE COMPTES ENVERS LA POPULATION POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC**

La reddition de comptes envers la population portera principalement sur deux aspects : les projets soutenus par le Pacte rural et la démarche d'animation et de mobilisation mise en œuvre dans le cadre de l'application de la Politique nationale de la ruralité.

- Présentation des résultats du Pacte rural, des activités menées dans le cadre de la démarche de mobilisation et d'animation et des projets soutenus dans le rapport annuel du CLD d'Avignon;
- Présentation des résultats du Pacte rural, des activités menées et des projets soutenus lors de l'AGA du CLD;
- Communiqués de presse présentant les projets soutenus par le Pacte rural et les actions entreprises dans le cadre de la démarche de mobilisation et d'animation;
- Présentation des composantes de la reddition de comptes auprès des comités de développement local.

## **8.3 MODALITÉS DE REDDITION DE COMPTES ENVERS À LA POPULATION POUR CHAQUE MUNICIPALITÉ**

La reddition de compte pour les municipalités portera sur la progression des projets en cours, sur les résultats obtenus et sur les activités de mobilisation et d'animation menées et à venir dans chaque municipalité. Les conseils municipaux et les comités de développement seront des structures privilégiées de communication de ces éléments.

## **9. LES MODALITÉS DE GESTION DU PACTE RURAL**

Le Pacte rural est une mesure faisant appel à la concertation, à la mobilisation et à l'animation des milieux afin d'entreprendre ou de consolider des changements durables susceptibles d'assurer la pérennité des milieux ruraux. Il faut faire preuve de transparence dans la gestion des fonds publics et utiliser l'ensemble des ressources humaines capables de contribuer au progrès des milieux ruraux.

### **9.1 LA STRUCTURE DE GESTION MISE EN PLACE**

Les grandes composantes de la structure de gestion du Pacte rural sont le CLD d'Avignon, les agentes de développement rural du CLD d'Avignon, le Comité de suivi du Pacte rural et le Conseil des maires, qui travaillent en collaboration avec d'autres partenaires pour la mise en œuvre du Pacte rural. Le tableau 14 présente les responsabilités de chaque partenaire dans la mise en œuvre du Pacte rural.

<b>Tableau 14</b>	
<b>Responsabilités des partenaires dans la mise en œuvre du Pacte rural</b>	
<b>Partenaires</b>	<b>Responsabilités</b>
<b>MRC d'Avignon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Signataire et gestionnaire, avec le CLD, du Pacte rural</li> </ul>
<b>CLD d'Avignon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gestion, avec la MRC, du Pacte rural</li> <li>▪ Gestion des agentes de développement</li> <li>▪ Analyse des dossiers</li> <li>▪ Animation et mobilisation</li> </ul>
<b>Municipalités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation à la mise en œuvre du Pacte rural, notamment en ce qui concerne l'animation, la mobilisation, la vision et l'orientation du développement rural.</li> </ul>
<b>Agentes de développement rural</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre du Pacte rural</li> <li>▪ Réception et analyse préliminaire des demandes, présentation des dossiers au Comité de suivi du Pacte rural et suivi avec la MRC</li> <li>▪ Mise à jour du Plan de travail et reddition de compte</li> <li>▪ Suivi des projets</li> <li>▪ Accompagnement et soutien technique aux promoteurs</li> <li>▪ Soutien à l'animation et à la mobilisation des milieux</li> </ul>
<b>Comité de suivi du Pacte rural</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Responsable de l'analyse finale des projets et des recommandations au Conseil des maires pour chaque projet.</li> </ul>
<b>Conseil des maires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entériner les recommandations du comité de suivi sur les projets.</li> </ul>
<b>Comités et corporations de développement local</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Collaborer avec la municipalité à l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action local de la communauté et son suivi;</li> <li>▪ Mobiliser la population autour d'enjeux et projets de leur communauté;</li> <li>▪ Développer des projets touchant le développement de leur communauté</li> </ul>

## **9.2 LA GESTION DES FONDS DU PACTE RURAL**

Le fonds du Pacte rural est divisé en 2 grandes enveloppes, soit : l'enveloppe territoriale qui totalise environ 2/3 du montant global favorisant des projets collectifs et territoriaux, et une enveloppe municipale (subdivisée en 11 municipalités) représentant environ 1/3 du montant global favorisant des projets locaux. Une partie de l'enveloppe globale est également réservée pour la réalisation d'activités dans le cadre du processus d'animation et de mobilisation du milieu.

## **9.4 LE CADRE DÉCISIONNEL DE L'ACCEPTATION DES PROJETS**

Pour être accepté, un projet doit s'inscrire dans les champs d'intervention prioritaire de la MRC et répondre aux orientations stratégiques de la Politique nationale de la ruralité. Il doit idéalement correspondre au plan d'action de la communauté visée, lorsque ce plan a été réalisé. Les principales composantes du programme de financement sont détaillées au point 9.4 du présent document. Voici les champs et axes d'intervention prioritaire ainsi que les critères qui guident l'analyse des projets :

### **Champs et axes d'intervention prioritaire du Pacte rural**

- Agroforestier et agroalimentaire
- Énergie verte
- Services (transport, TI, santé, logement collectif, services de proximité, etc.)
- Tourisme, culture
- Développement rural
- Maintien et retour des jeunes et des familles
- Développement de l'économie sociale

### **Critères d'analyse**

- Correspondance avec au moins un des champs et axes d'intervention prioritaire identifiés
- Effet structurant du projet et impact sur le développement des communautés

- Projet rassembleur, recevant l'appui de la communauté
- Implication et participation des citoyens
- Contribution à l'amélioration de la qualité de vie, du milieu de vie, du niveau de vie et/ou du cadre de vie
- Partenariat et concertation locale et/ou régionale
- Faisabilité technique et économique
- Innovation et créativité
- Pérennité

## 9.5 LES COMITÉS RÉGIONAUX ET LOCAUX MIS EN PLACE ET LEURS MANDATS

### Le comité de suivi du Pacte rural

Le comité de suivi représente un lieu privilégié de réflexion, d'action et de décision pour la mise en œuvre du Pacte rural. Il est composé du préfet de la MRC, du président et de la directrice générale du CLD, d'un maire ainsi que des deux agentes de développement rural.

### Les comités locaux

Actuellement, six municipalités ont un comité de développement local et deux municipalités ont une corporation de développement socio-économique, dont l'une est active et l'autre est en voie d'être relancée. Nous visons la création et l'accompagnement de comités de développement ou de structures similaires dans chaque municipalité de la MRC.

Afin de soutenir adéquatement les comités et corporations de développement local, la «Mesure de soutien au leadership du développement local» a été mise sur pied dans le cadre du Pacte rural. Cette mesure comporte un volet destiné à soutenir financièrement le démarrage et le fonctionnement des comités ou corporations de développement local (coûts d'incorporation, frais de poste, téléphone, frais de déplacement, papeterie, frais administratifs, etc.).

Le tableau suivant présente les comités et corporations de développement local existants dans la MRC :

Tableau 15 Comités et corporations de développement local dans la MRC d'Avignon	
Municipalité / Ville	Comité ou corporation de développement local
Maria	Commission de développement socio-économique de Maria (en voie de relance)
Carleton-sur-Mer	
Nouvelle	Corporation de développement économique de Nouvelle
Escuminac	
Pointe-à-la-Croix	
Ristigouche-Sud-Est	Comité de développement local (CDL) de Ristigouche-Sud-Est
Matapédia	Comité de développement local (CDL) de Matapédia
Saint-André-de-Restigouche	Comité de développement local (CDL) de Saint-André-de-Restigouche
Saint-Alexis-de-Matapédia	Comité de développement local (CDL) de Saint-Alexis-de-Matapédia
Saint-François d'Assise	Comité de développement local (CDL) de Saint-François d'Assise
L'Ascension-de-Patapédia	Comité de développement local (CDL) de l'Ascension-de-Patapédia

### Autres

Éventuellement, il pourrait être intéressant d'envisager d'élargir la réflexion entourant les grandes orientations du Pacte rural. À titre d'exemple, des représentants issus des milieux «jeunesse», «femme» et communautaires ou des représentants d'organismes partenaires pourraient être invités à participer à des exercices de consultation/réflexion sur le Pacte rural.

## 9.6 LE SOUTIEN TECHNIQUE AUX PROJETS DANS D'ÉLABORATION ET LE SUIVI

Les agentes de développement rural offrent un soutien technique à la préparation des projets, à la recherche de financement, à leur réalisation et au suivi, qu'un projet reçoive ou non une aide

financière du Pacte rural. Elles interviennent en amont des projets en fournissant des outils aux municipalités permettant de mobiliser les citoyens autour des enjeux, défis et ressources des communautés.

### **9.7 LE CADRE D'ÉVALUATION DU PACTE RURAL**

Le Pacte rural est évalué annuellement en fonction de la nature des projets soutenus, leur nombre, le nombre de comités formés, la mobilisation des milieux et les retombées.

## **10. LES MODALITÉS DE L'AFFECTION BUDGÉTAIRE ET DU SOUTIEN AUX PROJETS**

### **10.1 MODALITÉS DE L'AFFECTION BUDGÉTAIRE RETENUES PAR LA MRC**

L'affectation budgétaire a été modifiée en 2007 afin de favoriser la réalisation de projets territoriaux structurants. L'affectation budgétaire pourra être modifiée selon la volonté de la MRC à la suite de l'évaluation annuelle du plan de travail. Les principes qui guident l'affectation budgétaire sont basés sur l'équité entre les municipalités, l'importance de favoriser des projets collectifs et territoriaux, l'impact structurant des projets et la diversification des sources de financement.

### **10.2 MODALITÉS CONCERNANT LES PROJETS DE TERRITOIRE**

- L'affectation budgétaire modifiée en une enveloppe territoriale et une enveloppe municipale encourage les projets collectifs et territoriaux structurants ;
- Un projet est considéré comme régional lorsqu'il touche 3 municipalités ou plus.

### **10.3 MODALITÉS CONCERNANT LES TERRITOIRES DÉVITALISÉS**

L'embauche d'une agente de développement rural affectée pour le secteur de Matapédia et les Plateaux.

### **10.4 POLITIQUE DE FINANCEMENT DU PACTE RURAL**

L'appel de projets se fait à dates fixes. Chaque année, six dates de dépôt de projets sont fixées. Le calendrier des dates de dépôt est élaboré au début de chaque année civile en fonction des rencontres du Conseil des maires de la MRC.

En plus de devoir s'inscrire dans au moins un des champs/axes d'intervention prioritaires et répondre aux critères d'admissibilité et d'analyse, le projet doit obligatoirement comprendre une mise de fonds de 20% du coût total du projet.

Le cumul des aides financières provenant de fonds du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada (incluant l'aide provenant du Pacte rural) ne peut excéder 80% du coût total du projet.

Les dépenses admissibles en vue de l'attribution d'une aide financière sont :

- Les traitements et les salaires des employés, des stagiaires et autres employés assimilés, incluant les charges sociales de l'employeur et les avantages sociaux;
- Les coûts d'honoraires professionnels;
- Les dépenses en capital pour des biens tels que terrain, bâtisse, équipement, machinerie, matériel roulant, des frais d'incorporation;
- L'acquisition de technologies, de logiciels ou progiciels, de brevets;
- Les besoins de fonds de roulement calculés pour la première année d'opération;
- Les frais d'administration ne dépassant pas 5 % du projet avec pièces justificatives à l'appui.

Les catégories de dépenses suivantes ne sont pas admissibles aux fins de l'établissement de l'aide financière :

- Les infrastructures, les services, les travaux sur les sites d'enfouissement et de traitement des déchets, les travaux ou les opérations courantes pouvant être financés

par les budgets municipaux ou par des programmes gouvernementaux liés aux travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie ainsi qu'aux services d'incendie et de sécurité;

- Les dépenses allouées à la réalisation d'un projet qui sont antérieures à la signature du Pacte rural ne sont pas admissibles;
- L'aide consentie ne peut pas servir au financement du service de la dette, au remboursement d'emprunts à venir ou au financement d'un projet déjà réalisé;
- Les dépenses de fonctionnement régulier de l'organisme ex. : cotisation, abonnement, etc.

Suite à l'analyse permettant d'évaluer la pertinence des projets, la qualité des contenus, les garanties de réalisation et les retombées escomptées, le comité de suivi recommandera les projets pouvant faire l'objet d'une aide financière aux membres du conseil des maires pour approbation.

Une première rencontre avec une agente de développement rural doit être réalisée avant de faire le dépôt officiel d'un projet. Cette rencontre permet au promoteur de présenter son projet en personne et de bénéficier du soutien technique de l'agente de développement rural.

Pour le dépôt d'un projet, un formulaire de demande produit à cet effet doit obligatoirement être rempli. Ce formulaire est disponible auprès des agentes de développement rural. Le formulaire doit être complété en caractère d'imprimerie et signé. Il est possible d'ajouter des documents explicatifs au besoin.

Les demandes d'aide financière doivent être acheminées au bureau du CLD d'Avignon ou au point de service de Matapédia à l'attention de l'agente de développement rural.

Les organismes qui soumettent une demande d'aide financière au Pacte rural doivent fournir un dossier complet comportant les pièces suivantes :

- Formulaire dûment rempli et signé (en PDF si envoyé par courriel);
- Copie des lettres patentes ou autre document confirmant l'existence de l'organisme;
- Résolution désignant la personne autorisée à agir au nom de l'organisme dans le cadre de la demande d'aide financière;
- Résolution du conseil municipal confirmant qu'il appuie le projet. Pour le volet régional, les résolutions des conseils municipaux des municipalités touchées par le projet sont nécessaires;
- Copie des estimations et soumissions auprès de deux fournisseurs au minimum (nous encourageons fortement les promoteurs à prioriser l'achat local);
- Lettres d'appui requises (conseil municipal et partenaires, s'il y a lieu);
- Autres documents pertinents.

Tout organisme dont le projet déposé est approuvé par le conseil des maires et pour lequel une aide financière est accordée devra signer une convention d'aide financière (Protocole) avec la MRC d'Avignon. Cette convention porte sur les responsabilités et devoirs respectifs des parties à l'égard de l'utilisation de l'aide financière. Tel que stipulé dans le protocole, le décaissement final ou en cours de projet pourra être effectué à la suite de la remise d'un rapport d'étape (lorsque cela s'applique) ou du rapport final de projet.

Les agentes de développement rural effectuent le suivi de chaque projet en collaboration avec l'organisme afin de s'assurer que le projet se réalise comme prévu et que toutes les clauses de la convention d'aide financière (Protocole) sont respectées.

Les organismes peuvent être appelés à transmettre au comité de suivi un état de la situation du projet aux étapes prévues pour le versement des sommes dues. L'agente de développement rural et/ou les représentants du comité de suivi pourront effectuer des visites, des entrevues téléphoniques ou demander des renseignements additionnels s'ils le jugent nécessaire.

Tout changement apporté au projet en cours de réalisation doit être soumis au comité de suivi afin que celui-ci en valide la nature. Un avis doit être envoyé à l'agente de développement rural

par courriel, télécopieur, par la poste ou en main propre afin que celle-ci la traite avec le comité. Une confirmation écrite sera alors envoyée au promoteur pour autoriser le changement.

À la fin du projet, le promoteur doit fournir un rapport final comprenant un rapport d'activité et un rapport financier. Le promoteur doit également fournir les copies de toutes les pièces justificatives des dépenses réalisées dans le cadre du projet. Le versement du décaissement final du projet est conditionnel à la réception du rapport final et des pièces justificatives. Un modèle de rapport final est disponible auprès des agentes de développement rural et sur le site web du CLD d'Avignon ([www.cldavignon.com](http://www.cldavignon.com)).

## **10.5 MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT ET MÉCANISMES DE RÉVISION**

Lors de la révision annuelle du Plan de travail, le Comité de suivi du Pacte rural et la MRC ont à se pencher sur les résultats de la Politique de financement adoptée et l'adapter, la modifier ou la reconduire.

## **11. LES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT RURAL**

### **11.1 DESCRIPTION DE TÂCHES**

Deux agentes de développement rural sont embauchées par le CLD d'Avignon et relèvent de cette instance, l'une étant affectée principalement mais non exclusivement au secteur s'étendant de Maria à Ristigouche-Sud-Est, comportant 6 municipalités et l'autre étant affectée principalement mais non exclusivement au secteur de Matapédia et les Plateaux, comptant 5 municipalités.

#### **Description de tâches des agentes de développement rural du CLD d'Avignon**

- Animer, soutenir et mobiliser les acteurs du développement rural;
- Favoriser l'émergence de projets et d'initiatives de développement rural;
- Favoriser la mise en place de comités de développement structurés et dynamiques;
- Sensibiliser la communauté face aux enjeux socio-économique de leur milieu;
- Améliorer la communication intermunicipale afin de pouvoir bénéficier de l'expérience des autres milieux ruraux;
- Favoriser l'émergence de projets structurants et mobilisant pour la MRC;
- Encourager les initiatives de développement qui auront un impact social, culturel, touristique, environnemental, économique et communautaire;
- Soutenir techniquement les promoteurs individuels et collectifs dans l'élaboration de leurs projets;
- Mettre en application le plan de travail;
- Mettre en application le plan de communication;
- Accompagner la MRC dans la mise en œuvre du Pacte rural;
- Assurer la liaison entre les différents intervenants locaux et régionaux dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité;
- Faire la promotion des bons coups et des retombées positives des projets;
- Participer aux activités de la Table régionale des agents de développement rural, organisées par la direction régionale du MAMR;
- Participer aux diverses activités de formation nationale visant son perfectionnement professionnel, notamment celles soutenues financièrement par le MAMR.

### **11.2 LES RÉSULTATS ATTENDUS DU TRAVAIL DES AGENTS**

Selon l'annexe B du Pacte rural 2007-2014, la MRC d'Avignon doit produire une reddition de comptes sur l'utilisation des fonds du Pacte rural. Elle comprend le bilan du travail de son ou de ses agents et elle considère les indicateurs suivants relatifs à ce travail :

- le nombre de projets présentés, soutenus et réalisés par année;
- le nombre d'activités d'animation, de mobilisation et d'accompagnement tenues par année;
- la participation financière de la MRC ou de la municipalité locale au(x) poste(s) d'agent de développement rural par rapport à celle de la ministre.

Chaque année, les agentes de développement présentent au Comité de suivi du Pacte rural l'état des résultats atteints relativement à ces indicateurs. Ces informations font partie de la

reddition de comptes qui est présentée annuellement à la ministre et entérinée par une résolution du Conseil des maires de la MRC. De plus, les agentes de développement rural effectuent annuellement l'évaluation de leur plan de travail personnel, et le CLD se charge de faire une évaluation annuelle de la performance de ses agents en fonction des objectifs annuels.

## **12. LES ACTIONS À L'ÉGARD DES TERRITOIRES DÉVITALISÉS DES MUNICIPALITÉS**

Les territoires dévitalisés de la MRC représentent des défis considérables. Le gouvernement en tient compte dans l'affectation de ses fonds aux Pactes ruraux. Ainsi, il est demandé que soit intégrée dans le plan de travail une réflexion particulière et précise des actions à mener pour inverser la tendance de dévitalisation.

### **12.1 PROBLÉMATIQUES DES TERRITOIRES DÉVITALISÉS**

- Démobilisation ;
- Décroissance démographique, exode des jeunes, vieillissement de la population ;
- Faible taux d'emploi ;
- Appauvrissement de la population ;
- Manque de relève.

### **12.2 ACTIONS SPÉCIFIQUES AUX MUNICIPALITÉS DÉVITALISÉES**

- Maintien de l'affectation d'une agente de développement rural pour le secteur Matapédia/Les Plateaux ;
- Activités d'animation et de mobilisation concentrées dans ces municipalités ;
- Soutien aux démarches et projets issus des municipalités dévitalisées de la MRC ;
- Accompagnement étroit des comités de développement mis sur pied dans les municipalités dévitalisées et très dévitalisées ;
- Travail terrain des agentes de développement rural concentré dans les municipalités dévitalisées ;
- Souci d'accorder une attention aux municipalités dévitalisées et très dévitalisées de la MRC dans l'analyse des projets.

### **12.3 MÉCANISMES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ÉVOLUTION DES TERRITOIRES DÉVITALISÉS**

- Suivi de l'indice de dévitalisation
- Évolution de la population
- Évaluation de la participation citoyenne
- Nombre de comités de développement formés
- Suivi des projets
- Nombre de projets et leurs retombées

## **13. LES ACTIONS TERRITORIALES**

### **13.1 MOYENS A METTRE EN ŒUVRE POUR FAVORISER L'ÉMERGENCE DE PROJETS DE TERRITOIRE**

Dans la nouvelle génération des Pactes ruraux, il convient qu'une attention particulière doive être portée aux actions territoriales, c'est-à-dire à des interventions débordant le cadre du territoire de la municipalité locale. Voici quelques moyens que la MRC d'Avignon entend utiliser pour favoriser le développement de projets de territoire.

#### **Maintien d'une enveloppe régionale**

Le maintien de la division des enveloppes en une enveloppe locale et une enveloppe régionale permet d'élaborer des projets collectifs, territoriaux et plus structurants. Une précision des critères et balises du volet régional pourrait être envisageable.

#### **Démarche de réflexion et de planification**

La démarche de réflexion et de planification stratégique entamée dans la MRC permettra de dégager des projets communs, en plus d'assurer une plus grande cohérence entre les projets et

facilitera la réalisation d'actions concertées grâce à une démarche s'appuyant sur la prise en compte d'une vision commune de développement. Le plan d'action de la MRC qui en résultera permettra d'identifier des enjeux et des priorités de développement et de donner certaines balises pour la priorisation des projets.

### **Renforcement des partenariats**

Il faudra tendre vers une plus grande implication des organismes partenaires du territoire dans la mise en œuvre du Pacte rural afin de favoriser la collaboration et la concertation. Il faudra également poursuivre les rapprochements et renforcer les partenariats avec les organismes du territoire s'adressant aux groupes-cibles des jeunes et des femmes.

### **Soutien aux partenariats entre les municipalités**

Nous comptons également soutenir les partenariats entre les municipalités de la MRC, notamment en encourageant les regroupements de municipalités partageant des intérêts communs et intéressées à créer des occasions de collaboration. Mentionnons l'exemple des 5 communautés du secteur Matapédia/Les Plateaux, partageant des réalités similaires et qui travaillent sur plusieurs projets communs. Nous constatons une tendance semblable avec les trois localités de l'est de la MRC (Maria, Carleton-sur-Mer et Nouvelle). Il faudra voir l'intérêt pour des partenariats renforcés entre les municipalités du centre de la MRC. Il importe également de créer des rapprochements entre les acteurs de diverses municipalités afin d'encourager l'émergence de projets de territoire ou ayant une incidence sur plus d'une municipalité.

### **Diffusion des projets territoriaux et évolution du plan de travail**

Une meilleure diffusion des projets territoriaux menés sur le territoire pourrait favoriser l'émergence de nouveaux projets de ce genre. Le soutien technique offert aux projets de territoire sera bien entendu maintenu. Nous prévoyons également une évolution constante du plan de travail en lien avec les besoins territoriaux.

### **Bulletin de communication**

Le bulletin Le Pont d'Avignon, envoyé dans tous les foyers de la MRC et servant à communiquer des nouvelles, des bons coups et des réussites de notre territoire, permet de faire le lien entre les communautés de la MRC et favorise une vision globale du territoire. Le Pont d'Avignon sert de trait d'union entre les communautés de la MRC et témoigne d'une volonté accrue de susciter l'intérêt des citoyens face au développement de notre MRC et de démontrer le dynamisme des initiatives sur le territoire.

### **Soutien technique aux projets territoriaux**

Les agentes de développement rural fournissent un soutien technique aux projets de territoire issus du milieu.

## **13.2 PROJETS PORTEURS D'UNE VISION TERRITORIALE**

Plusieurs projets en cours ou en voie de réalisation portent sur des enjeux identifiés comme prioritaires dans notre MRC et qui débordent du cadre de chacune des municipalités, comme la croissance démographique, l'amélioration de la qualité de vie, l'accès aux technologies de l'information et des communications, le transport collectif, les infrastructures, le maintien et le développement de services de proximité, etc. Tous ces projets contribuent à leur façon à faire de la MRC d'Avignon un endroit où il fait bon vivre et où les jeunes, les femmes et les familles ont à cœur le développement de leur communauté.

## **13.3 MÉCANISMES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION PRÉVUS**

Un rapport d'évaluation du plan de travail est déposé annuellement afin de voir à effectuer les ajustements nécessaires. Le Comité de suivi du Pacte rural et les agentes de développement effectuent le suivi et l'évaluation des actions territoriales menées et de chaque projet appuyé par le Pacte rural, incluant les projets territoriaux.

# **14. LES INDICATEURS DE RÉSULTATS**

## **14.1 INDICATEURS DE RÉSULTATS PROVENANT DU PACTE RURAL 2007-2014**

- Le nombre de bénévoles engagés dans des organisations de développement local;

- Le nombre de municipalités qui disposent d'une stratégie et d'une structure de développement;
- Le nombre de projets soutenus par les Pactes ruraux en précisant les divers secteurs d'activité et leurs liens avec le plan de travail du Pacte rural adopté;
- La part du Pacte rural dans les projets d'investissement;
- Les emplois générés par les projets appuyés par les Pactes ruraux;
- Le nombre de projets couvrant la MRC ou la municipalité locale, en lien avec le plan de travail du pacte rural élaboré et adopté par la MRC ou par la municipalité locale;
- Le nombre de projets couvrant plus d'une municipalité locale.

#### **14.2 INDICATEURS DE RÉSULTATS PROVENANT DE LA MRC D'AVIGNON**

- Nombre de comités ou corporations de développement local formés;
- Les retombées en termes d'investissements générés dans le milieu;
- Le nombre d'activités de consultation, d'animation et de mobilisation.

## Annexe 1

### Contexte administratif du plan de travail

#### Rappel des dispositions du Pacte rural :

Dans le Pacte rural 2007-2014, il était prévu une remise, pour le 1<sup>er</sup> octobre 2007, d'un plan de travail tenant compte des éléments mentionnés aux articles 4.A et 4.B. De plus, il est fait mention dans le Pacte rural, à l'article 4.E, d'une révision annuelle du plan de travail :

**4.A** La MRC s'engage à contribuer à la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité, à promouvoir le développement du territoire visé à l'article 2 et à mettre en place les conditions favorables de partenariat, d'animation, de mobilisation et de soutien. Pour réaliser ces engagements, elle verra notamment :

à entreprendre ou à poursuivre une démarche de réflexion, de mobilisation, d'organisation et d'action au sein de chaque communauté rurale et au niveau de la MRC;

à appuyer les opérations menant à la réalisation de projets;

à définir et à mettre en œuvre les initiatives pour soutenir les actions couvrant l'ensemble du territoire de la MRC et celles des communautés rurales du territoire visé.

**4.B** Le plan de travail doit tenir compte des planifications existantes à la MRC, en particulier le Schéma d'aménagement et de développement et le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi. De plus, ce plan de travail doit tenir compte des planifications existantes au palier de la région. Ce plan de travail regroupe nécessairement cinq éléments :

il inclut les dimensions territoriales et locales ainsi que celles des milieux dévitalisés et prend en compte les orientations et les objectifs d'intervention de la Politique nationale de la ruralité, tel qu'il est précisé aux pages 26, 27 et 28 du document adopté par le Conseil des ministres et intitulé «Politique nationale de la ruralité 2007-2014 – Une force pour tout le Québec»;

il prévoit les modalités de mobilisation, d'animation, d'information et de reddition de comptes à la population et à la ministre;

il prévoit, dans les modalités d'information, la diffusion du contenu du Pacte, des mécanismes de gestion de l'enveloppe budgétaire, du processus décisionnel pour le choix des projets ainsi que le contenu, les moyens et la fréquence de la diffusion des résultats;

il définit la description des tâches de son ou de ses agents de développement rural, leur rattachement administratif, les attentes de la MRC à l'égard des activités de mobilisation, d'animation, de promotion et de soutien au développement des communautés rurales du territoire et du temps à consacrer à ces activités;

il détermine les résultats attendus du Pacte rural.

**4.E** Chaque année, la MRC s'engage à actualiser, à adopter et à déposer auprès de la ministre un plan de travail.